

# Règlement 2019 du « 9<sup>ème</sup> Trail des 3 Dauphins » et de la course Nature « les Balcons de Cavalière ».

Le 9<sup>ème</sup> Trail des 3 dauphins sera organisé le Dimanche 05 mai 2019, par la Municipalité du LAVANDOU, plage de Cavalière

(Renseignements : Mairie du Lavandou, Place Ernest Reyer, 83980 le Lavandou. Tél : 0785622888)

- 1 - Courses pédestres individuelles chronométrées de 25km avec 1000m de dénivelé positif et de 12km avec 500m dénivelé positif, à allure libre en milieu naturel balisé, demandant bonne condition physique
- 2 - Les départs sont fixés à 8h30 pour le trail (25km) et 9h30 pour la course nature (12km), plage de Cavalière (Commune du Lavandou) avec une arrivée sur la plage.
- 3 Les épreuves sont ouvertes à toute personne licenciée FFA ou non, exclusivement à partir de la catégorie Cadet (2003 et avant) pour le 12km et Espoir (1999 et avant) pour le 25km.
- 4 Le chronométrage sera effectué par la société *Sportips* à l'aide de puces électroniques. Le nombre de dossards est limité à 500 sur l'ensemble des 2 courses.
- 5 Des ravitaillements et points d'eau sont prévus sur les parcours, mais il est recommandé à chaque concurrent, notamment du 25km, de se munir d'une réserve d'eau (500ml). Le port de la casquette est conseillé.
- 6 Le dossard est obligatoire et doit être fixé correctement sur la poitrine.
- 7 Le balisage sera matérialisé par de la rubalise et de la peinture biodégradable (rouge pour le 25km et bleue pour le 12km). Si vous ne voyez plus de repère pendant plus d'une minute, faites demi-tour, vous n'êtes plus sur le circuit.
- 8 Les participants ont pour obligation de ne pas polluer la nature, de respecter l'environnement et de porter assistance à toute personne en danger, sous peine de disqualification.
- 9 L'utilisation de bâtons est interdite lors de la course et les chaussures de trail sont fortement recommandées.
- 10 Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile, mais il incombe aux participants de s'assurer personnellement.
- 11 Les participants peuvent s'inscrire  
-par internet sur [www.sportips.fr](http://www.sportips.fr) jusqu'au vendredi 03 mai 2019 à 15h00 (+1.50€ de frais de gestion)  
-sur le lieu du départ, école primaire de Cavalière (sous réserve de dossards disponibles), le samedi 04 mai 2019 de 16h à 18h et le dimanche 05 mai 2019 de 7h00 à 9h15(en fonction des horaires de départ des courses)  
Le retrait des dossards se fera également dans l'enceinte de l'école primaire de Cavalière, aux mêmes dates et horaires que ci-dessus.
- 12 La participation financière :  
- 12km : 14 euros jusqu'au mercredi 17/04/19 à minuit et 19 euros du jeudi 18/04/19 au 05/05/19.  
- 25km : 27 euros jusqu'au mercredi 17/04/19 à minuit et 32 euros du jeudi 18/04/19 au 05/05/19.
- 13 Conformément la réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à une compétition est conditionnée à la présentation :  
- d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non- contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;  
- ou d'une licence délivrée par la FFCO, FFPM ou FFTri en cours de validité à la date de la manifestation;  
- ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire;  
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an au jour de l'épreuve (ou de sa copie).  
PAS DE CERTIFICAT MEDICAL DELIVRE SUR PLACE.
- 14 Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de fausses déclarations qui pourraient être mentionnées sur le bulletin d'inscription et se réservent le droit d'exclure les contrevenants sans remboursement.
- 15 Chaque coureur participe à la compétition sous sa propre responsabilité. En aucun cas, il ne pourra faire valoir vis-à-vis des organisateurs, des droits à des dommages et intérêts ou autres indemnités, au titre des dommages et blessures résultant de sa participation au « trail des 3 dauphins », ou à la course nature « les Balcons de Cavalière »
- 16 En cas d'abandon, le participant est tenu de se signaler au poste de ravitaillement le plus proche et à l'arrivée afin d'éviter des recherches inutiles.
- 17 En cas d'alerte météorologique dans le département, l'organisation se garde le droit de modifier le parcours ou d'annuler la course.
- 18 Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.
- 19 A l'issue du trail, les trois premiers hommes et femmes du classement scratch et le premier homme et femme par catégorie de chaque course seront récompensés.  
Un apéritif offert à tous les participants clôturera la remise des prix.
- 20 La participation à la manifestation implique l'acceptation du présent règlement.

**La municipalité du Lavandou vous souhaite une très bonne et belle course !**